

2025-54

SEANCE DU 25 septembre 2025

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE

Arrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Severine MONTANARO WIECZORECK, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Armand MAGNIER, qui a donné procuration à Adrien RAPHET, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Bastien PLANA qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Emmanuelle TOURNAY.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 19/09/2025

Délibération n°2025-54 : Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la Communauté de communes peuvent être entendus.

Le Conseil municipal de Bessens souhaite saisir l'opportunité de la communication de ce rapport pour regretter:

- La faiblesse de l'action concrète en direction de la population, le seul service visible du plus grand nombre au quotidien consistant en l'entretien de la voirie, dont l'insuffisance des moyens pour assurer la sécurité des automobilistes a été maintes fois dénoncée, alors que des millions d'euros sont investis dans la base de loisirs de Saint-Sardos ;
- La quasi absence de services mutualisés proposés aux communes membres : « les jardins de tembourel », sur lequel les communes peuvent s'appuyer pour le fleurissement, représentent à cet égard une démarche intéressante à reproduire dans d'autres domaines, même si son caractère payant récemment institué doit être déploré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

Vu le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui retrace notamment les actions et projets menés au cours de l'année écoulée, et qui a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 22 juillet 2025 ;

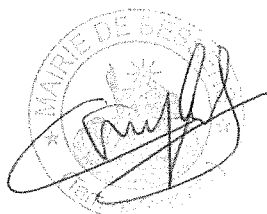
PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 ;

FAIT VALOIR son insatisfaction quant à l'action de la Communauté de communes pour les motifs ci-dessus invoqués.

Fait à Bessens, le 25/09/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



AR Prefecture

082-218200178-20250925-DELIB2025_54-DE

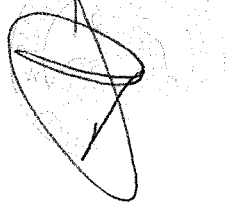
Reçu le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

03 OCT. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

03 OCT. 2025